

## **LE RESPECT DES DROITS HUMAINS : LA LOI BRITANNIQUE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE**

Déclaration d'ESSILOR INTERNATIONAL et ses filiales concernées (ci-dessous Essilor) publiée conformément à la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015.

La loi britannique contre l'esclavage moderne est entrée en vigueur le 29 octobre 2015. Elle prévoit que les fabricants et revendeurs ayant des activités commerciales au Royaume-Uni ainsi que les fournisseurs de produits et de services, dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 36 millions de Livres Sterling publient un rapport sur les actions qu'elles ont engagées pour s'assurer que leurs activités ou celles de leur chaîne d'approvisionnement n'ont aucun lien avec l'esclavage et le trafic d'êtres humains.

ESSILOR est le leader mondial dans la création, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques et d'équipements pour les professionnels de la vue. La Mission d'Essilor est d'améliorer la vision pour améliorer la vie. Ainsi, Essilor développe des solutions pour corriger et protéger la santé visuelle pour 7.4 milliards de personnes dans le monde. Le siège social d'Essilor est en France et compte environ 64 000 employés répartis sur 130 pays. Essilor a réalisé un chiffre d'affaire de 7,116 milliards d'euros en 2016.

Dans la loi, le terme "esclavage moderne" englobe l'esclavage, le travail forcé et le trafic d'êtres humains, et concerne aussi bien les adultes que les enfants.

Essilor est déterminé à adopter et appliquer des standards élevés en matière de gouvernance d'entreprise ainsi qu'une gestion socialement responsable dans l'ensemble du Groupe. Essilor vise ainsi les plus hauts standards professionnels et éthiques en se conformant en toutes circonstances aux lois locales et aux réglementations applicables à ses activités. Plus particulièrement, Essilor s'engage à s'assurer que ses propres opérations ainsi que ses chaînes d'approvisionnement soient totalement exemptes d'esclavage et du trafic d'êtres humains. Nos politiques de recrutement et nos procédures garantissent ces principes. Essilor exige également de ses fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour démontrer que leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement sont en conformité avec ces exigences.

Essilor met en place des politiques internes qui interdisent strictement les pratiques de l'esclavage et du trafic d'êtres humains dans ses chaînes d'approvisionnement directes. Ces principes sont inclus dans le « Code d'Ethique » d'Essilor qui réaffirme nos principes éthiques et nos exigences vis à vis de nos fournisseurs. Par ailleurs, notre « Charte Fournisseur » demande à tous nos fournisseurs de s'assurer formellement qu'ils respectent toutes les exigences et obligations relatives à la lutte contre l'esclavage, le travail forcé et le trafic d'êtres humains.

Nous avons conscience que notre plus grande exposition au risque de recourir à l'esclavage moderne se situe dans nos chaînes d'approvisionnement, où nous avons pris des mesures pour minimiser ces

risques. Tout nouveau fournisseur ou usine de production est ainsi soumis de la part d'Essilor à des procédures préalables d'évaluation éthique et à des audits de conformité.

Les politiques internes et procédures concernant nos rapports avec nos employés incluent, (i) un comportement transparent et équitable, notamment vis-à-vis du respect des droits de l'homme (ii) de la conformité à la législation, y compris les droits fondamentaux au travail, en particulier la liberté d'association et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi.

La formation est fondamentale pour accroître la vigilance de chacun face à de tels enjeux. Essilor a mis en place un programme de formation pour ses employés afin de souligner l'importance d'agir avec intégrité et en conformité avec notre Code d'Ethique. Les managers et collaborateurs les plus concernés par les enjeux de l'esclavage moderne et des droits de l'homme sont formés lors de sessions en présentiel et par des modules en ligne. Nous avons également défini une politique interne qui s'applique à tous nos employés et qui explique de manière complète la manière d'identifier, gérer et rendre compte de tels risques.

Cette déclaration sera revue annuellement et mise à jour selon les besoins.

Cette déclaration a été approuvée et signée par :

**Hubert Sagnières**

*Président Directeur Général, Essilor International*